

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2021

**CD20211027_6
id. 5947**

Le 27 octobre 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article L. 3121-14 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE**

DÉCISION MODIFICATIVE 2021

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de décision modificative pour l'exercice 2021 de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été présenté au conseil de gestion de l'établissement.

L'équilibre, en mouvements réels, de ce projet s'établit à – 4 349 €.

Le détail des diverses opérations se trouve ci-après.

A - DEPENSES

– SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>CHAPITRE 21</u>	<u>Immobilisations corporelles</u>	
Compte 2157	Matériel et outillage technique.....	711 €
Compte 21838	Autres matériels informatiques.....	50 €
Compte 2185	Matériel de téléphonie.....	45 €
Compte 2188	Autres.....	-756 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 21.....	50 €
<u>CHAPITRE 23</u>	<u>Immobilisations en cours</u>	
Compte 2312	Agencements et aménagements de terrains	-50 €

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	0 €
---	------------

– SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>CHAPITRE 011</u>	<u>Charges à caractère général</u>	
Comptes 60	Achats et variation des stocks.....	12 084 €
Comptes 61	Services extérieurs.....	4 500 €

Comptes 62	Autres services extérieurs.....	-14 864 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 011.....	1 720 €
<u>CHAPITRE 012</u>	<u>Charges de personnel et frais assimilés</u>	
Comptes 64	Charges de personnel.....	-7 819 €
<u>CHAPITRE 67</u>	<u>Charges exceptionnelles.....</u>	1 750 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....		-4 349 €
TOTAL DES DÉPENSES.....		-4 349 €

B - RECETTES

- SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	0 €
---	------------

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>CHAPITRE 70</u>	<u>Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	
Compte 70632	À caractère de loisirs.....	-129 398 €
Compte 70871	Remboursement collectivité rattachement.....	17 080 €
	Sous-total des recettes du chapitre 70.....	-112 318 €
<u>CHAPITRE 74</u>	<u>Dotations et participations</u>	
Compte 7473	Département.....	107 969 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	-4 349 €
TOTAL DES RECETTES.....	-4 349 €

Concernant le fonctionnement, la crise du covid-19 continue d'impacter l'activité de la base de loisirs entraînant une baisse des coûts de fonctionnement, mais également une baisse importante des recettes.

Cette perte d'exploitation, estimée à 129 398 € est compensée en partie par une augmentation de la subvention d'équilibre du Département à hauteur de 107 969 €, ainsi que par des remboursements de frais de personnel mis à disposition dont le montant s'élève à 17 080 €.

La subvention d'équilibre prévue à hauteur de 1 342 767 € au budget primitif 2021 sera portée à 1 450 736 € (contre 1 600 000 € en 2020). Elle sera réajustée en fonction de la consommation des crédits en fin d'exercice.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission finances, personnel, affaires générales,

Vu l'avis du conseil de gestion de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, la décision modificative de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne pour 2021 qui s'équilibre en mouvements réels à -4 349 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL